



Colloque annuel
de l'Association pour les Études sur la Guerre et la Stratégie
3 & 4 décembre 2020
Université Grenoble Alpes

INNOVATION(S), GUERRE ET PAIX

Appel à communications
date limite 20 septembre 2020

CONTACT
colloque2020@aeges.fr
www.aeges.fr

Innovation(s), guerre et paix

L'AEGES organise son colloque 2020 à l'Université Grenoble Alpes.

Au regard de l'évolution de la situation sanitaire, une solution alternative au colloque en présentiel pourra être envisagée.

La thématique de l'innovation tend à fleurir depuis une décennie, tout particulièrement sur les sujets militaires. Les termes de « technologie disruptive », de « rupture », de « changement technologique », n'en sont que quelques avatars couramment utilisés dans le domaine de la défense. L'innovation entraîne néanmoins avec elle un lot de questionnements très divers, touchant autant à la question de la place de la technologie – et en particulier des nouvelles technologies issues du numérique telles que le cyber, ou l'intelligence artificielle, dans la gestion contemporaine de la guerre et de la paix, qu'à la question de la robotisation des conflits – soit la tendance de plus en plus marquée à confier à des robots des tâches habituellement dévolues aux humains depuis la fin de la guerre froide, ou encore à la question des innovations sociales et de l'ingénierie décisionnelle que nécessitent la gestion des conflits armés contemporains. Plus prosaïquement, l'innovation technologique, sociale, doctrinale, culturelle vise avant tout à anticiper des problèmes que les acteurs des conflits armés actuels rencontrent sur le terrain, et non à rechercher une révolution technologique pour la seule beauté de la technologie.

Plus précisément, ce colloque invite les contributeurs à penser la notion d'innovation dans un sens pluriel et pluridisciplinaire, et à s'en saisir pour analyser aussi bien les guerres – celles du 21^{ème} siècle comme celle des siècles passés – que la paix. En effet, quand on revient à l'étymologie du terme innovation, on voit bien qu'il se compose du préfixe *in* (dans) et *novare*, soit rendre nouveau, renouveler. L'innovation désigne ainsi l'introduction de quelque chose de nouveau dans un domaine d'action donné en termes d'usage, de croyance ou de pratique. Ici l'innovation est conçue à travers quatre prismes qui peuvent permettre d'analyser les conflits armés contemporains dans leur sens le plus large (conduite, planification, processus décisionnel, doctrine...) mais également la sortie de ces conflits et les tentatives de construire la paix. De plus, l'innovation, et tout particulièrement l'intelligence artificielle de défense, soulèvent de nombreux enjeux économiques, juridiques, sociaux, éthiques, etc. Ainsi, les contributions sont invitées à se pencher sur un des quatre axes suivants (ou à en croiser plusieurs) :

- l'innovation **au sens scientifique et technologique**, soit notamment ce que l'introduction de la technologie, et en particulier des nouvelles technologies telles que le cyber ou l'intelligence artificielle, vient changer dans la conduite de la guerre et de la paix au 21^{ème} siècle ;
- l'innovation **au sens cognitif** qui recouvre les aspects doctrinaux aussi bien qu'idéologiques, voire sociaux de l'innovation dans l'analyse de la guerre et de la paix ;
- l'innovation **au sens méthodologique** enfin, soit comment étudier les conflits armés mais aussi la paix avec des outils méthodologiques innovants, ce qui recouvre l'avènement du *big data* par exemple, ou la digitalisation croissante des documents permettant d'éclairer les processus décisionnels ou des archives.
- l'innovation **au sens de pratique sociale** et professionnelle, et l'impact notamment de l'ingénierie décisionnelle sur la conduite de la guerre et sur la paix ;

À titre d'illustration, l'innovation, au prisme de la guerre et de la paix, entretient des relations dialectiques avec le droit en particulier puisque, d'une part, l'innovation permet de faire évoluer la règle juridique et que, d'autre part, le droit a vocation à encadrer l'innovation, en tant que fait social. A l'exception du droit de la propriété intellectuelle (caractère innovant des brevets) et, dans une moindre mesure, du droit de la concurrence (coûts et avantages de l'innovation), les relations entre le droit et l'innovation demeurent largement inexplorées et inexploitées. Cette constatation est pleinement valable dans les domaines de la guerre et de la paix. De même, l'usage des nouvelles technologies dans les commissions d'enquête et les poursuites post-conflit (traitement des open sources, poids de la preuve satellitaire et des enquêtes numériques...), ou encore la réflexion de nature de l'innovation et la construction sociale des technologies telles qu'elle se développe en sociologie de l'innovation, sont autant de pistes à explorer pour les propositions de contribution. De même, un questionnement de des conceptions du temps historique sous-jacentes dans les représentations de l'innovation, ou encore sur la spatialisation de l'innovation en géographie, sera encouragé. Plus largement, le colloque vise à interroger tant le sens que la pratique de l'innovation dans la conduite de la guerre et de la paix dans l'ensemble des disciplines de sciences sociales (science politique, philosophie, sociologie, histoire, géographie, science politique, économie, droit, etc.), mais invite aussi les praticiens à partager leurs analyses, et à croiser les apports des différentes disciplines.

MODALITÉS

Les propositions de contribution **d'une page maximum** comportant un titre, un résumé, cinq mots-clés et **une notice biographique** de quelques lignes maximum sont attendues **pour le 20 septembre 2020 au plus tard**. Les contributions de jeunes chercheurs sont fortement encouragées.

L'adresse d'envoi des contributions est la suivante : colloque2020@aeges.fr

COMITÉ SCIENTIFIQUE DU COLLOQUE

Delphine Deschaux-Dutard, Thierry Garcia, Thomas Hippler, Julien Malizard, Sarah Cassella, Adrien Schu.